

Mis en ligne le 14/03/2025

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres en exercice : 11

L'an deux mil vingt-cinq, le 10 mars 2025 à 14 heures, le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni dans les locaux du Syndicat.

Communautés membres	Présents (6)	Excusés (3)	Absents (2)
Les Sorgues du Comtat Agglomération	Jean BERARD		Jean-Claude RUSCELLI
Pays d'Orange en Provence	Alexandra CAMBON	Xavier MARQUOT	
CC Vaison Ventoux	Gérard RAINERI	Jean-François PERILHOU	
CC Aygues Ouvèze et Provence	Pascal COMBE		
CA Ventoux Comtat Venaissin		Patrice FLAGEAT	
CC des Baronniees en Drôme Provençale	André DONZE Roland PEYRON		Sébastien BERNARD
CC Ventoux Sud	Non représentée au Bureau		

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :

Mme Audrey CECCALDI, directrice du SMOP,
Madame Clémence MENDEZ, ingénieure hydraulique du SMOP
Monsieur Laurent GUERY, animateur PAPI du SMOP

Monsieur André DONZE, 1^{er} Vice-Président du SMOP préside la réunion du Bureau de ce jour.

Désignation d'un secrétaire de séance

Le 1^{er} Vice-Président propose que M. Gérard RAINERI soit désigné secrétaire de séance.

A l'unanimité, M. Gérard RAINERI est désigné secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la réunion précédente

M. le 1^{er} Vice-Président soumet pour validation les PV des réunions du 18 novembre 2024 et du 20 janvier 2025.

A l'unanimité, les PV des réunions du 18 novembre 2024 et du 20 janvier 2025 sont approuvés.

Avis du Bureau : préparation du comité syndical du 27 mars 2025

1 Compte de gestion de l'exercice 2024

M. DONZE présente le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le comptable de la trésorerie de Vaison-la-Romaine.

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

39000 - SM DE L'OUEZE PROVENCALE SMOP

Exercice 2024

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal					
Investissement	260 443,00		-270 999,69		-10 556,69
Fonctionnement	312 831,28	282 831,28	196 715,43		226 715,43
TOTAL I	573 274,28	282 831,28	-74 284,26		216 158,74
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I - II - III	573 274,28	282 831,28	-74 284,26		216 158,74

Les membres présents approuvent la présentation de ce projet en vue de délibération lors de la prochaine réunion du comité syndical.

2 Compte administratif de l'exercice 2024

Mme CECCALDI présente au Bureau le projet de compte administratif de l'exercice 2024 qui sera présenté lors du prochain comité syndical en vue de délibération.

	Investissement	Fonctionnement	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Recettes totales	1 471 184.49	856 417.03		
Dépenses totales	1 742 184.18	659 701.60		
Balance totale	- 270 999.69	+ 196 715.43	-74 284,26	
Excédent antérieur total	+260 443.00	+30 000.00		
Excédent ou déficit global total	-10 556.69	+226 715.43		+216 158.74
Reste à réaliser	562 475.73			
Reste à percevoir	733 174.70			

Les membres présents approuvent la présentation de ce projet en vue de délibération lors de la prochaine réunion du comité syndical.

3 Affectation du résultat d'exploitation 2024

Le résultat d'exécution de la section de fonctionnement de l'exercice 2024 s'élève à 226 715.43 €. Il est constitué du résultat de l'exercice 2024 (titres émis moins mandats émis) cumulé au résultat reporté de l'exercice précédent.

Il est proposé d'affecter ce résultat tel que :

Affectation sur 2025	
Au compte 1068 (part du résultat de fonctionnement affecté en investissement)	200 000.00 €
Report à nouveau de fonctionnement au chapitre 002 (recettes)	26 715.43 €

Les membres présents approuvent la présentation de ce projet en vue de délibération lors de la prochaine réunion du comité syndical.

4 Préparation du budget primitif 2025

Le budget primitif pour l'exercice 2025 se décompose comme suit :

- 1 114 982.05 € pour les dépenses de fonctionnement et l'équivalent en recettes.
- 2 836 659.49 € pour les dépenses d'investissement et l'équivalent en recettes.

Les restes à réaliser d'un montant de 562 475.73 € inscrits en dépense au budget d'investissement permettent de solder les opérations déjà engagées. Les opérations présentées lors du débat d'orientation budgétaire sont inscrites, en fonctionnement et en investissement.

Les opérations d'ordre d'un montant de 530 802.48 € permettront l'intégration comptable d'études menées antérieurement.

Dépenses de fonctionnement

Chapitres	Budget 2024	BP 2025
Chapitre 011 Charges à caractère général	135 705.00	119 852,75
Chapitre 012 Charges de personnel	396 200.00	396 050.00
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	35 200.00	35 200.00
Chapitre 66 Charges financières	0	10 048.83
Chapitre 042 Dotations aux amortissements et provisions	126 063.20	129 520,53
Chapitre 22 Virement à la section d'investissement	292 888.82	424 309,94
Total	986 057.02	1 114 982,05

Recettes de fonctionnement

Chapitres	Budget 2024	BP 2025
Excédent de fonctionnement reporté	30 000.00	26 175,43
Etat	39 600.00	49 925,00
Départements	6 510.00	6 539.00
Agence de l'eau	81 519.00	101 140,75
EPCI	711 983.78	761 136.40
Autres (remboursement sur rémunération de personnel, revenu des immeubles et produits exceptionnels)	116 444.24	169 525,47
Total	986 057.02	1 114 982,05

Dépenses d'investissement

Chapitres	Budget 2024	BP 2025
Déficit d'investissement reporté	-	10 556,69
Remboursement subventions trop perçu	22 200.00	44 901,83
Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées	0	25 396.98
Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	1 096 643.63	581 310.20

Chapitre 21 Immobilisations corporelles	80 800.00	60 040,00
Chapitre 23 Immobilisations en cours	1 578 455.97	1 527 947,86
Chapitre 45 Comptabilité distincte rattachée	255 238.00	7 050,48
204 Subventions	124 115.22	48 162,77
Opérations d'ordre	66 152.60	530 802,48
Total	3 223 605.42	2 836 659,49

Recettes d'investissement

Chapitres	Budget 2024	BP 2025
Excédent d'investissement capitalisés	260 443.00	0
Etat	448 932.09	320 094,98
Régions	172 340.19	156 760.36
Départements	456 167.75	475 834,12
Communes	7 561.43	5 111.72
Groupement de collectivités	137 533.00	86 330,00
Agence de l'eau	310 248.06	252 012,11
Amortissements	126 063.20	129 520,53
FCTVA	74 330.00	151 478,00

Excédents de fonctionnement capitalisés	282 831.28	200 000.00
Virement de la section de fonctionnement	292 888.82	424 309,94
Autres (opérations d'ordre)	66 152.60	530 802,48
Comptabilité distincte rattachée	288 114.00	104 405.25
Réception du capital d'emprunt	300 000.00	-
Total	3 223 605.42	2 836 659,49

Les membres présents approuvent la présentation de ce projet en vue de délibération lors de la prochaine réunion du comité syndical.

5 Fongibilité des crédits en M57 pour l'année 2025

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits.

« dans la limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ».

Il est proposé d'autoriser M. le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre pour l'année budgétaire 2025, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

Les membres présents approuvent la présentation de ce projet en vue de délibération lors de la prochaine réunion du comité syndical.

6 Ventilation GEMAPI/ hors GEMAPI

Le produit de la taxe GEMAPI étant dédié à l'exercice de la compétence, la tenue d'une comptabilité analytique est nécessaire afin de différencier les charges et recettes découlant de la compétence de celles " hors GEMAPI ".

Cette comptabilité analytique est prévue à l'article 6.1 des statuts du Syndicat. La ventilation GEMAPI / hors GEMAPI est alors proposée comme suit au niveau des chapitres budgétaires :

SMOP - PROPOSITION DE BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2025
PRÉSENTATION PAR CHAPITRE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement					
Chapitres	Budget 2024	CA2024	Proposition BP 2025	Montant BP GEMAPI	Montant BP hors GEMAPI
Chapitre 011 - Charges à caractère général	135 705,00 €	108 644,62 €	119 852,75 €	107 867,48 €	11 985,28 €
Chapitre 012 - Dépenses de personnel	396 200,00 €	393 819,53 €	396 050,00 €	356 445,00 €	39 605,00 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	35 200,00 €	31 174,25 €	35 200,00 €	31 680,00 €	3 520,00 €
Chapitre 042 - Dotations aux amortissements et provisions	126 063,20 €	126 063,20 €	129 520,53 €	116 568,48 €	12 952,05 €
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	292 888,82 €		424 309,94 €	381 878,95 €	42 430,99 €
Chapitre 65 - Intérêts réglés à échéance	0,00 €	0,00 €	10 048,83 €	10 048,83 €	0,00 €
Total des dépenses de fonctionnement	986 057,02 €	659 701,60 €	1 114 982,05 €	1 004 488,73 €	110 493,32 €

Recettes de fonctionnement					
Chapitres	Budget 2024	CA2024	Proposition BP 2025	Montant BP GEMAPI	Montant BP hors GEMAPI
Chapitre 013 - Atténuation de charges de personnel	1 500,00 €	1 376,12 €	1 500,00 €	1 375,00 €	125,00 €
Chapitre 74 - Dotations, subventions, participations	839 612,78 €	830 853,63 €	918 741,15 €	826 867,04 €	91 874,11 €
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	114 944,24 €	24 187,28 €	168 025,47 €	159 624,20 €	8 401,27 €
Chapitre 77 - Autres produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Chapitre 002 - Résultat de fonctionnement reporté	30 000,00 €	30 000,00 €	26 715,43 €	25 379,66 €	1 335,77 €
Total des recettes de fonctionnement	986 057,02 €	886 417,03 €	1 114 982,05 €	1 013 245,89 €	101 736,16 €

SMOP - PROPOSITION DE BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2025
PRÉSENTATION PAR CHAPITRE

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement							
Chapitres	Budget 2024	CA2024	Restes à réaliser	Nouvelles propositions	BP 2025	Montant BP GEMAPI	Montant BP hors GEMAPI
Chapitre 01 - déficit d'investissement reporté				10556,69	10556,69	10 556,69 €	0,00 €
Chapitre 13 - remboursement de subventions	22200	10200		44901,83	44901,83	44 901,83 €	0,00 €
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	1 096 643,63 €	610 000,54 €	101 810,20 €	479 500,00 €	581 310,20 €	564 785,20 €	16 515,00 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	80 800,00 €	13 636,10 €	0,00 €	60 040,00 €	60 040,00 €	58 090,00 €	1 950,00 €
Chapitre 23 - Immobilisations corporelles en cours	1 578 455,97 €	858 174,22 €	405 452,28 €	1 122 495,58 €	1 527 947,86 €	1 335 947,86 €	192 000,00 €
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	66 152,60 €	66 152,60 €	0,00 €	530 802,48 €	530 802,48 €	530 802,48 €	0,00 €
Chapitre 45 - Comptabilité distincte rattachée	255 238,00 €	146 571,71 €	7 050,48 €	0,00 €	7 050,48 €	7 050,48 €	0,00 €
Chapitre 204 - Subventions	124 115,22 €	37 449,01 €	48 162,77 €	0,00 €	48 162,77 €	48 162,77 €	0,00 €
Remboursement d'emprunt	0,00 €	0,00 €		25 396,98 €	25 396,98 €	25 396,98 €	0,00 €
Caution locaux				490,20 €	490,20 €	441,18 €	49,02 €
Total des dépenses d'investissement	3 223 605,42 €	1 742 184,18 €	562 475,73 €	2 274 183,76 €	2 836 659,49 €	2 626 135,47 €	210 524,02 €

Recettes d'investissement							
Chapitres	Budget 2024	CA2024	Restes à réaliser	Nouvelles propositions	BP 2025	Montant BP GEMAPI	Montant BP hors GEMAPI
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves	357 161,28 €	353 680,34 €	0,00 €	351 478,00 €	351 478,00 €	351 478,00 €	0,00 €
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	1 532 782,52 €	542 806,29 €	628 769,45 €	667 373,83 €	1 296 143,29 €	1 199 927,01 €	96 216,28 €
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	126 063,20 €	126 063,20 €	0,00 €	129 520,53 €	129 520,53 €	129 520,53 €	0,00 €
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	66 152,60 €	66 152,60 €	0,00 €	530 802,48 €	530 802,48 €	530 802,48 €	0,00 €
Chapitre 45 - Comptabilité distincte rattachée	288 114,00 €	82 482,06 €	104 405,25 €	0,00 €	104 405,25 €	104 405,25 €	0,00 €
Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement	292 888,82 €	0,00 €	0,00 €	424 309,94 €	424 309,94 €	392 812,25 €	31 497,69 €
Chapitre 001 - Excédent d'investissement reporté	260 443,00 €	260 443,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Emprunt	300 000,00 €	300 000,00 €					
Total des recettes d'investissement	3 223 605,42 €	1 731 627,49 €	733 174,70 €	2 103 484,78 €	2 836 659,49 €	2 708 945,51 €	127 713,98 €

Les membres présents approuvent la présentation de ce projet en vue de délibération lors de la prochaine réunion du comité syndical.

7 Cotisation des membres 2025

Les montants des cotisations et du taux de participation pour chaque membre sont ventilés GEMAPI / hors GEMAPI.

Conformément aux statuts, les cotisations des membres au SMOP ont trois composantes :

- une composante qui provient de la répartition des charges dues au fonctionnement et à la réalisation d'actions globales qui sont entièrement mutualisées entre tous les membres selon leurs taux de contribution 'historiques'.

- une composante qui provient de la répartition des charges dues à la réalisation d'actions locales GEMA (hors digues), qui sont réparties à 50% pour l'EPCI bénéficiaire et 50% mutualisé entre l'ensemble des membres selon les taux de contribution historiques.

- une composante qui provient de la répartition des charges dues à la réalisation d'actions PI : digues, systèmes d'endiguement et aménagements hydrauliques qui sont réparties à 75% pour l'EPCI bénéficiaire et 25% mutualisé entre l'ensemble des membres selon les taux de contribution 'digues'.

Pour l'exercice 2025, le montant total des cotisations proposé s'élève à 761 136.40 €, ventilé suivant :

- 737 996.98€ de cotisation GEMAPI ce qui représente 97 % de la cotisation totale,
- 23 139.42 € de cotisation hors GEMAPI ce qui représente 3 % de la cotisation totale.

Les membres présents approuvent la présentation de ce projet en vue de délibération lors de la prochaine réunion du comité syndical.

8 Acquisition de parcelles sur la commune de Bédarrides

Sur proposition initiale de la propriétaire, souhaitant céder ses biens, il est proposé de procéder à l'acquisition des parcelles riveraines de l'Ouveze suivantes, classées en lande sur la commune de Bédarrides : E441, E438, E442, E437, E190 et E191.

Les parcelles 441, 428, 442 et 437 sont également concernées par la servitude d'utilité publique dont bénéficie le SMOP pour la gestion du système d'endiguement de l'Ouveze

Parcelle	Occupation	Surface m ²
E441	Lande	919
E438	Lande	469
E442	Lande	751
E437	Lande	1875
E190	Lande	6245
E191	Lande	2400

Le montant de cette acquisition s'élève à 11 395.00 € auquel il faut ajouter des frais d'intervention SAFER de 910 € HT et d'acte administratif d'acquisition estimés à 1 500€.

Des subventions pourront être sollicitées auprès du CD84, de l'AERM et tout autre financeur potentiel.

Les membres présents approuvent la présentation de ce projet en vue de délibération lors de la prochaine réunion du comité syndical.

9 Acquisition de parcelle sur la commune de Courthézon

Par l'intermédiaire de la SAFER, il est proposé de procéder à l'acquisition de la parcelle cadastrée H 1141 sur la commune de Courthézon.

Cette parcelle est incluse dans la zone d'acquisition prioritaire du plan de gestion de la zone humide des Tord et Paluds.

Parcelle	Occupation	Surface m ²
H 1141	Terres	1256

Le montant de cette acquisition s'élève à 1 900 € auquel il faut ajouter des frais de prestation SAFER qui s'élèvent à 504 €.

Cette acquisition est subventionnée par le CD84, de l'AERM dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion de la zone humide.

Décision du Bureau

10 Décision du Bureau : choix et lancement de la procédure de passation du marché en procédure adaptée relatif aux travaux de gestion et restauration de la végétation des berges et des bancs sédimentaires du bassin de l'Ouveze - M 2025-06-T

Il est proposé de mettre en consultation un marché public de travaux passé dans le respect des préconisations des procédures adaptées (publication au profil d'acheteur et journal d'annonces légales).

Ce marché de travaux comprend des travaux de plantations, de bucheronnage, de débroussaillage et scarification des atterrissements sur le périmètre du SMOP.

Le marché est annuel, renouvelable 3 fois de manière tacite, soit une durée totale maximale de 4 ans.

Le marché est accord cadre mono-attributaire à bons de commande, passé en procédure adaptée en application du code de la commande publique, sans montant minimum.

Le marché est découpé en 3 lots.

Options interdites- variantes interdites.

L'accord cadre est exécuté par bons de commande successifs, selon les besoins. Chaque bon de commande précisera celles des prestations décrites dans le marché dont l'exécution est demandée. Il en détermine la quantité et la localisation.

Chaque lot est assorti d'un montant maximum annuel qui équivaut à la somme de la totalité des montants des bons de commande qui pourront être émis.

N° et intitulé du lot	Montant maximum annuel par lot (€ HT)
Lot n°1: Gestion et restauration de la végétation de l'Ouvèze et ses affluents – Secteur aval	100 000
Lot n°2: Gestion et restauration de la végétation de l'Ouvèze et ses affluents – Secteur amont	65 000
Lot n°3: Gestion et restauration des bancs sédimentaires – Bassin versant	85 000

Suffrages exprimés : 6 Pour : 6 Contre : 0 Absentions : 0
A L'UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fait à Entrechaux, le **13 MARS 2025**

Le Secrétaire de séance,
Gérard RAINERI

Le 1^{er} Vice-Président,
André DONZE

